AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

223C1625
FR0000061129-FS0781

13 octobre 2023

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

BOIRON

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 13 octobre 2023, la société Orfim[1] a déclaré avoir franchi en hausse, le 13 octobre 2023, le seuil de 5% du capital de la société BOIRON, et détenir 879 255 actions BOIRON représentant autant de droits de vote, soit 5,01% du capital et 2,82% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions BOIRON sur le marché.

[1] Société par actions simplifiée contrôlée par la société Orfimar, dont le siège social est sis 30 avenue Marceau, 75008 Paris.
[2] Sur la base d'un capital composé de 17 545 408 actions représentant 31 188 204 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.